



Communiqué du 21/10/2015

La ministre met en place le « low cost » avec les apprentis

*Apprentissage
dans l'Education
nationale :
la casse du statut
passe par la
précarisation.*

Mon premier était un contrat de droit public. Il permettait encore aux boursiers, dans toutes les disciplines, sur toutes les académies, de faire des stages dans les écoles ou le second degré. Il était déjà discount avec une rémunération de 900 €. C'était l'emploi d'avenir professeur (EAP).

Encore trop cher, il a donc été supprimé au début de l'été 2015, très vite, sans grand bruit et permet une économie de 22 millions d'€.

Mon second le remplace. Il doit avoir une qualité essentielle : son coût doit être plus bas que mon premier. Il doit en avoir une seconde, casser le statut.

La ministre applique la priorité présidentielle donnée à l'apprentissage comme solution :

Mon tout sera donc l'Etudiant Apprenti Professeur, même acronyme pourvu du chiffre 2 (EAP2). Et ni vu, ni connu, on pense qu'il s'agit du même dispositif, mais pas du tout.

L'apprenti professeur étudiant doit coûter beaucoup moins cher :

- il vivra jusqu'à ses 21 ans, en licence, sous le seuil de pauvreté (rémunération de 889 €, seuil de pauvreté à 977 €);
- il perdra sa bourse, son APL, ses droits de boursiers;
- il ne sera recruté qu'en fonction des besoins des académies;
- il sera sous contrat de droit privé. Ses années dans les établissements ne compteront pas dans sa carrière si par miracle en cumulant deux demi-journées de travail, son cursus universitaire et le passage du concours externe, il devient professeur.

Le contrat low cost, vraie déréglementation : Voilà l'essentiel !

Le MEDEF en rêvait, la ministre qui a en charge le plus grand nombre de fonctionnaires d'Etat, l'a fait. Elle remplace l'emploi permanent attaché au statut, à l'indice de rémunération, par des contrats privés d'apprentis sous payés.

Elle érige la précarité et la mendicité en dogmes pour tous les jeunes qui veulent devenir professeur ou CPE en lieu et place d'un pré-recrutement sous statut d'élève professeur.

Elle « privatise » le recrutement ... et donc le statut.

Elle permet, de fait, que soit généralisée la baisse des salaires, soldant ainsi toute revendication d'augmentation du point d'indice conformément à la volonté du gouvernement de le bloquer ad vitam æternam puisque, selon elle, on pourrait vivre avec 889 €...

Pour la FNEC FP-FO, cela suffit !